



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2021\_04

**Permission de stationnement  
d'une benne de déménagement, et interdiction de  
circulation, sur une partie de l'Impasse de la Sauge**

Le Maire de Mignovillard,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la demande présentée par Mme Adèle BARRE, déléguée mandataire à l'UDAF du JURA, 4 rue Edmond Chapuis à Lons Le Saunier (39000) en date du 28 janvier 2021 qui souhaite occuper temporairement le domaine public au droit du 1 Impasse de la Sauge pour le stationnement d'une benne de déménagement les 8, 9 et 10 mars 2021 pendant 3 jours ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 8 ,9 et 10 mars 2021, L'UDAF du Jura, représentée par Mme Adèle BARRE, déléguée mandataire, est autorisée à procéder au stationnement d'une benne de déménagement sur le domaine public, au droit du n° 1 Impasse de la Sauge.

**Article 2** : La circulation sera interdite sur une partie de l'Impasse de la Sauge pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : La signalisation de la benne de déménagement et l'interdiction de circulation seront mis en place par le pétitionnaire.

**Article 4** : L'UDAF, représentée par Mme Adèle BARRE, déléguée mandataire devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** M. le Maire de Mignovillard et L'UDAF, représentée par Mme Adèle BARRE, déléguée mandataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard le 04 février 2021

Le Maire,



Florent SERRETTE

